



PROCES-VERBAL

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 21 JUIN 2018

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA METROPOLE
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
SEANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 21 JUIN 2018

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81

PRESENTS : Monsieur Thierry ALBERTINI, Madame Dominique ANDREOTTI, Monsieur Claude ASTORE, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christian BARLO, M. Robert BENEVENTI, Madame Martine BERARD, Madame Nicole BERNARDINI, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Nathalie BICAIS, Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Michel BONNUS, Madame Béatrice BROTONS, M. Robert CAVANNA, Monsieur Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVAR, Monsieur Jacques COUTURE, Monsieur Michel DALMAS, Monsieur Marc DESGORCES, Monsieur Jean-Guy DI GIORGIO, Madame Annick DUCARRE, M. Hubert FALCO, Madame Florence FEUNTEUN, Monsieur Alain FUMAZ, Madame Amandine FUMEX, Madame Claude GALLI-ARNAUD, Madame Vanessa GERBY-GEBELLIN, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Marc GIRAUD, Monsieur Damien GUTTIEREZ, M. Jean-Pierre HASLIN, Mme Christiane HUMMEL, Madame Christiane JAMBOU , Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Laure LAVALETTE, Madame Danièle LE GAC, Madame Raphaëlle LEGUEN, Monsieur Emilien LEONI, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Sylvie MAHIEU, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Josette MASSI, Madame Anne-Marie METAL, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, Madame Audrey PASQUALI-CERNY, Madame Reine PEUGEOT, Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Guy REBEC, Madame Denise REVERDITO, Madame Valérie RIALLAND, Madame Anne-Marie RINALDI, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, M. Hervé STASSINOS, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karine TROPINI, Monsieur Jérémy VIDAL, M. Gilles VINCENT, M. Marc VUILLEMOT, Monsieur Jean-Yves WAQUET

REPRESENTES : Madame Edith AUDIBERT représenté(e) par Madame Véronique BERNARDINI, Madame Marie-Christine BOUCHEZ représenté(e) par Madame Christiane JAMBOU , Monsieur François CARRASSAN représenté(e) par M. Jean-Pierre GIRAN, Madame Fabiola CASAGRANDE représenté(e) par Monsieur Jérémy VIDAL, Monsieur Anthony CIVETTINI représenté(e) par Monsieur Christian BARLO, Monsieur Jean-Pierre COLIN représenté(e) par Madame Nathalie BICAIS, Madame Caroline DEPALLENS représenté(e) par Monsieur Amaury CHARRETON, Monsieur Jean-Pierre EMERIC représenté(e) par M. Christian SIMON, Madame Marcelle GHERARDI représenté(e) par Madame Josette MASSI, Monsieur Laurent JEROME représenté(e) par Madame Valérie MONDONE, Monsieur Yves KBAIER représenté(e) par Monsieur Jean-Yves WAQUET, Monsieur Guy MARGUERITTE représenté(e) par Madame Béatrice BROTONS, Madame Edwige MARINO représenté(e) par M. Francis ROUX, M. Jean-Louis MASSON représenté(e) par M. Jean-Pierre HASLIN, Monsieur Jérôme NAVARRO représenté(e) par Madame Hélène AUDIBERT, Madame Christine PAGANI-BEZY représenté(e) par Monsieur Michel LANDOLFINI, M. Jean-Sébastien VIALATTE représenté(e) par Madame Sylvie MAHIEU

ABSENT : Monsieur Léopold TROUILLAS

**CONSEIL METROPOLITAIN DE LA METROPOLE
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 22 MAI 2018.....	7
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 22 MAI 2018.....	7
N° 18/06/1 CONTRAT DE MAITRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES POUR LA PÉRIODE 2018-2020 ENTRE L'ÉTAT ET LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE.....	7
N° 18/06/2 BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018.....	17
N° 18/06/3 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2018	18
N° 18/06/4 BUDGET ANNEXE CHATEAUVALLON - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2018	18
N° 18/06/5 BUDGET ANNEXE DES ZONES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2018	19
N° 18/06/6 BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA MILLONNE - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018.....	19
N° 18/06/7 BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES PLAYES JEAN MONNET - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018.....	20
N° 18/06/8 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS MARINES DE SAINT- MANDRIER - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018.....	20
N° 18/06/9 BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA BAYETTE II - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018.....	21
N° 18/06/10 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018	21
N° 18/06/11 BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES ET HÔTEL D'ENTREPRISES - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018	22
N° 18/06/12 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018.....	22
N° 18/06/13 BUDGET ANNEXE PORT DE COMMERCE - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018	23

N° 18/06/14	BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018	23
N° 18/06/15	BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018	24
N° 18/06/16	BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018	24
N° 18/06/17	BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018	25
N° 18/06/18	BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENTS PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018.....	25
N° 18/06/19	BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018	26
N° 18/06/20	BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018	26
N° 18/06/21	BUDGET ANNEXE DSP EAU - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018	27
N° 18/06/22	FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT CONCERNANT LES BUDGETS ANNEXES DSP EAU, EAU SIX-FOURS ET EAU LA GARDE POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE.....	27
N° 18/06/23	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE	28
N° 18/06/24	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE	28
N° 18/06/25	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DU PORT DE SAINT-ELME EXERCICE 2018.....	28
N° 18/06/26	ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE EN INVESTISSEMENT PAR LE BUDGET PRINCIPAL DE TPM AU BUDGET ANNEXE DU PORT DE L'AYGUADE DU LEVANT	29
N° 18/06/27	ADOPTION DE LA TARIFICATION DU PARKING DES BONNETTES - COMMUNE DU PRADET.....	29
N° 18/06/28	RÉPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - EXERCICE 2018..	30

N° 18/06/29	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR « REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS MAURICE BAQUET » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	32
N° 18/06/30	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR « TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS — PHASE 4 » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	33
N° 18/06/31	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR « TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ETABLISSEMENTS SPORTIFS - PHASE 2 » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	34
N° 18/06/32	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR « TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - PHASE 2 » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	34
N° 18/06/33	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR « EXTENSION DU CINEMA - SIX N'ETOILES » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	35
N° 18/06/34	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL PAR TPM A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR « AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE BONNEGRACE ET EXTENSION DU PORT MEDITERRANEE - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	35
N° 18/06/35	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR « TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A DESTINATION D'UNE MICRO-CRECHE » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	36
N° 18/06/36	CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR « REAMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN JAURES » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE.....	37
N° 18/06/37	REPLACEMENT DE HERVE NACCACHE DE L'APEA EN TANT QUE REPRESENTANT D'ASSOCIATION D'INSERTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « TERRES DU SUD HABITAT » - MODIFICATION DE LA DELIBERATION	37

N° 18/06/38	REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA GARDE - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU P.A.D.D.	38
N° 18/06/39	PROJET DE PLU DE LA VILLE DE CARQUEIRANNE - RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARQUEIRANNE EN DATE DU 11 JUILLET 2017 ARRETANT LE PROJET DE PLU ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION.....	39
N° 18/06/40	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL TPM	42
N° 18/06/41	REGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE A L'OCCASION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018	43
N° 18/06/42	REGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) A L'OCCASION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018	43
N° 18/06/43	MISE EN SECURITE ET CONFORTMENT DU MONT FARON - DEFINITION DES OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION.....	43
N° 18/06/44	APPROBATION DE LA CONDUITE PAR LA METROPOLE DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES ET D'ACQUISITIONS RELATIVES AU PROJET DE SECURISATION DU SITE DU MONT FARON	43
N° 18/06/45	AMELIORATION DE L'OFFRE DU RESEAU MISTRAL A COMPTER DU 3 SEPTEMBRE 2018	44
N° 18/06/46	PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2018/2019.....	49
N° 18/06/47	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE DEVELOPPEMENT, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU URBAIN DE CHALEUR ET DE FROID EN THALASSOTHERMIE COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER - DESIGNATION DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE.....	50
N° 18/06/48	CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, LA MARINE NATIONALE ET LA REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS (R.M.T.T.) POUR LA PERIODE DU 27 AOUT 2018 AU 25 AOUT 2019 - AUTORISATION DE SIGNATURE	51
N° 18/06/49	CONVENTION TRIPARTITE N° 4 ENTRE LE MINISTERE DE LA DEFENSE ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LA REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS RELATIVE AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA BASE DE DEFENSE DE TOULON DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOUT 2019 - AUTORISATION DE SIGNATURE	51

La séance est ouverte à 9 h 09 par Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ancien ministre.

M. le PRESIDENT.- Mes chers collègues, je déclare notre séance ouverte et, si vous le permettez, je vais demander à notre benjamine de procéder à l'appel.

(Madame Audrey Pasquali-Cerny procède à l'appel nominal.)

Merci, Audrey. Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 22 MAI 2018

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 22 MAI 2018

M. le PRESIDENT.- Mes chers collègues, je vais mettre aux voix le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 ainsi que le compte rendu des décisions métropolitaines.

Avez-vous des remarques ? *(Pas de remarque)*. Je les mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Ils sont adoptés, je vous en remercie.

N° 18/06/1 CONTRAT DE MAITRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES POUR LA PÉRIODE 2018-2020 ENTRE L'ÉTAT ET LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

M. le PRESIDENT.- Mes chers collègues, il s'agit du contrat de maîtrise des dépenses publiques à signer entre l'État et la Métropole pour les années 2018-2020.

Bien sûr, avant de vous laisser la parole sur ce sujet, je voudrais faire un constat : dans nos 12 communes, dans l'ensemble des collectivités et je dirais même dans l'ensemble des collectivités françaises - les 36 000 communes -, nous pouvons entendre les élus locaux, de toutes tendances - leur attachement est le territoire - dire qu'il n'a jamais été aussi difficile qu'aujourd'hui pour les élus locaux de gérer une collectivité, quelle qu'elle soit. C'est un constat que nous pouvons tous faire. Je ne pense pas que nous ayons des avis divergents sur ce sujet.

Nous, les élus locaux, sommes inquiets sur le territoire. L'inquiétude gagne même ceux qui affichent dans leur collectivité une gestion saine. A quoi est due cette inquiétude ? A la

baisse drastique des dotations de l'État - nous allons y revenir -, aux transferts de charges qui nous sont imposés et ne sont jamais compensés, ce qui nous inquiète pour la base de notre engagement. Lorsqu'on s'engage sur un territoire au service du public, au service de la vie des gens, on s'engage pour les services publics. Un sondage est sorti ce matin qui abonde ce que je dis sur l'engagement des élus locaux pour les services publics, puisque 78 % des Français aiment et réclament à leurs élus locaux toujours plus de services publics. 78 % ! Vous voyez combien le service de public est important dans notre action au quotidien.

Je crois que tout ce qui se passe aujourd'hui nuira à la qualité de nos services publics. Quand nous sommes sur le terrain, quand vous êtes dans vos quartiers, que nous réclamons nos concitoyens ? Ils réclament toujours plus de services publics, car c'est la qualité de vie dans une commune.

Je vous le disais, pour notre part, entre 2011 et 2017, les dotations et allocations versées par l'État à TPM sont passées de 63 M€ à 45,6 M€. Nous sommes tous bien conscients qu'il faut faire des économies, mais elles doivent être faites à tous les échelons. En attendant, le constat est là : nous avons perdu 17,4 M€.

Dans le même temps, TPM assume des charges nouvelles liées notamment aux compétences transférées, ce qui est naturel de par la loi : la collecte des déchets, la promotion du tourisme, la gestion des ports. Nous constatons qu'en raison d'économies purement comptables, aujourd'hui, mes chers collègues, nos politiques publiques perdent toute lisibilité et toute efficacité, au détriment de l'humain ; elles s'éloignent tout simplement de la vie des gens.

Le pire dans tout cela est qu'il n'y a pas de distinction entre les bons et les mauvais élèves, entre ceux qui ont fait et font des efforts et ceux qui n'en font pas. Nous, à TPM, nous faisons des efforts depuis des années, notamment pour maîtriser nos charges de fonctionnement et notre endettement à travers une politique rigoureuse, ce qui ne nous a pas empêchés de dégager un autofinancement important, lequel est parti sur de l'investissement, un investissement important dans l'ensemble de notre territoire : domaine économique, domaine culturel, aide aux communes.

Je rappelle que TPM n'a pas attendu les contrats d'engagement avec l'État pour mettre en œuvre une gestion financière saine et raisonnée. La capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération et aujourd'hui de la Métropole se situe à 4,2 ans. L'évolution moyenne des dépenses réelles de fonctionnement n'excède pas 0,7 % sur la période 2014-2016 alors que, vous le savez bien, que ce soit pour nous dans nos collectivités ou tout simplement dans notre vie de tous les jours, les charges fixes imposées s'évaluent à + 2 %.

Nous avons toujours respecté scrupuleusement la règle de l'équilibre budgétaire, en dépit de toutes ces baisses et de tous ces transferts. Je le répète inlassablement, ce qui m'inquiète aussi est le devenir de la taxe d'habitation. On nous dit que cette taxe qui va disparaître en 2018 - c'est une décision gouvernementale - sera compensée intégralement aux collectivités. Je lance un appel solennel à l'État, le même que celui que lancent tous les élus locaux de France : il est indispensable que l'État, dans ce domaine, respecte ses engagements financiers, car si l'on ne nous compensait pas le produit de la taxe d'habitation, cela mettrait à mal l'ensemble des finances des collectivités locales.

Imaginez : le produit de la taxe d'habitation pour TPM sur le budget de fonctionnement représente 80 M€, ce n'est donc pas quelque chose que l'on pourra compenser ainsi. Ce sont 80 M€ de fonctionnement. Il est donc indispensable que l'État tienne ses engagements financiers, sinon nous aurons de gros problèmes.

D'une manière autoritaire, reconnaissons-le, l'État, à travers ce contrat, ne nous donne aucun choix. Mes chers collègues, nous étions habitués à ce qu'il augmente, baisse ou stabilise nos taxes. Dans les communes, vous décidez des investissements, vous décidez de votre fonctionnement, de votre animation, de votre développement ; c'est la libre administration des collectivités locales telle qu'elle est inscrite dans la Constitution. Or, aujourd'hui l'État, d'une manière autoritaire, ne nous donne aucun choix. Voilà ! Il impose aux Collectivités la signature d'un contrat qui sera, de toute manière, difficile à tenir. Il impose une augmentation de nos dépenses de fonctionnement pour les communes de 1,20 %, pour les métropoles et TPM de 1,20 % à 1,35 %. Ces plafonds seront bien difficiles à tenir. Je vous rappelle, mais vous le vivez et le mettez en pratique, que le seul GVT (glissement-vieillesse-technicité), imposé par la loi, est en moyenne de 1,40 % et que les charges fixes augmentent et, nous l'avons dit, vont continuer à augmenter.

Quant à la décentralisation, parlons-en mes chers collègues ! Je constate que l'État transfère tout simplement l'impopularité fiscale de ses choix et de ses actes sur les élus locaux. Quand un citoyen est mécontent, à tous les niveaux, nous avons beau lui expliquer que c'est une compétence régaliennne de l'État et que ce n'est pas nous qui fixons, mais la loi de finances, il dit « Monsieur le Maire, nous ne sommes pas contents ! ». De toute manière, l'impopularité, ce sont les élus locaux qui la supporteront !

Pour ce qui nous concerne et concerne la Métropole, la méthode retenue par l'État est particulièrement injuste pour TPM, car elle ne tient tout simplement pas compte du passage en métropole. Elle se base sur les dépenses de gestion de 2017, quand nous étions communauté d'agglomération. Il est très injuste que l'État n'ait pas prévu de retraiter pleinement les dépenses liées à la mise en place de la Métropole - nous n'avons pas les mêmes dépenses, vous le savez bien - ni celles relatives à nos besoins futurs.

Alors, une fois dit tout cela, ce que chacun dira à sa manière et ce dont chacun fera le constat, que faisons-nous ? J'ai parlé de méthode autoritaire, mais, mes chers collègues, que faire ? L'absence de signature de ce contrat imposé par la loi entraînerait la majoration de la sanction financière, une sanction financière très lourde en cas de dépassement des objectifs fixés par l'État. C'est un peu comme les logements : si vous en faites, cela va, mais si vous n'en faites pas... Là, la sanction financière est très lourde et on nous reprochera donc de ne pas avoir essayé de faire des efforts, d'avoir préféré payer 8 ou 10 M€ en les jetant ainsi par la fenêtre. La sanction financière est lourde.

Mes chers collègues, je vous propose donc de signer ce contrat, tout simplement parce que la sanction sera toujours plus dure que la signature. Vous savez, lorsqu'on se retrouve confronté à ces problèmes, on essaye toujours de faire un équilibre ; la sanction sera plus dure que la signature.

Je vous propose de signer ce contrat de manière contrainte, car les combats d'arrière-garde ne sont jamais gagnés. Il est bien de pouvoir dire ce que nous avons à dire et il était

important de le dire, mais je vous propose de signer ce contrat parce qu'au bout, nous ne gagnerons pas.

Je ne fais pas de politique politicienne sur la gestion d'un territoire, je regarde ce qui fait du bien à mon territoire, ce qui est bien et moins bien pour la vie des gens et celle de nos concitoyens, c'est tout. Chacun dira ce qu'il voudra, mais la raison est là : je pense qu'il est bon de signer, car la sanction sera toujours plus dure que la signature et nous le savons. Les choses vont devenir toujours plus difficiles, nous serons obligés de mettre en place des gestions toujours plus rigoureuses, l'élu local sera certainement impopulaire à l'avenir, mais c'est ainsi. Nous sommes partis pour des périodes bien différentes de celles que nous avons connues dans le passé. Ces difficultés existeront même pour les bons élèves.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous indiquer avant de mettre aux voix la signature de ce contrat. Pour ma part, je voterai favorablement cette signature, mais il était bon de dire un peu ce que nous avons à dire. Ce n'est pas défendre une idée politique que de le faire, c'est tout simplement dire ce que nous avons sur le cœur, parce que nous avons une certaine expérience de la gestion de collectivités. Pour ma part, j'ai géré une commune rurale de moins de 2 000 habitants, j'ai eu la responsabilité départementale, cher Marc, la gestion des collectivités a été la base de ma vie politique, quelle qu'elle soit, mais je crois que les choses n'ont jamais été aussi difficiles qu'aujourd'hui.

Dans la semaine, nous avons eu l'occasion de recevoir des élus locaux et des maires de toutes tendances. Ils m'ont tous dit la même chose, qu'ils viennent du Haut Var ou du Centre Var, du littoral ou d'une zone urbaine ou rurale : les choses n'ont jamais été aussi difficiles pour nous tous.

Voilà, mes chers collègues, ce que j'avais à vous dire avant de mettre aux voix. Je vais donner la parole à Jean-Pierre qui l'a demandée.

M. GIRAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je partage totalement tout ce que vous avez dit et bien sûr l'obligation qui nous est faite d'aller dans la direction indiquée et de signer ce contrat, mais je voudrais faire trois observations complémentaires.

D'abord, c'est un mauvais critère. C'est un mauvais critère ! On nous demande la maîtrise des dépenses publiques, mais l'objectif est de contribuer à la réduction du déficit public et de la dette publique. C'est une méthode assez curieuse car, vous l'avez rappelé, nous sommes dans l'impossibilité réglementaire et morale d'être en déficit de fonctionnement, à la différence de l'État. Imaginez une commune ou une collectivité qui soit en excédent de fonctionnement et qui ne s'endette ni n'emprunte : je voudrais que l'on me dise comment alors elle contribuerait à l'augmentation de la dette et du déficit public. C'est donc un mauvais critère.

Le bon aurait été d'imposer aux collectivités, éventuellement, un niveau de taux d'épargne suffisant pour bien montrer que c'était de leur responsabilité, pour réaliser les investissements, de ne pas compter uniquement sur l'emprunt public et sur la mise en cause des déficits.

J'ai fait part de cette analyse à la personne que vous savez et elle la partage, mais on préfère une mesure erronée, mais simple à une mesure juste, mais plus complexe.

Deuxième observation, vous l'avez dit, il y a le GVT, pour 50 ou 60 % du budget de fonctionnement, et l'inflation. Même si elle est légère, que va-t-il se passer quand cela augmentera de 1, 1,5 ou 2 % ? Nous sommes déjà très au-delà du 1,2 % qui nous est imposé. Si dans un an ou deux l'inflation reprenait, ce qui n'est pas forcément une hypothèse d'école, comment modifierions-nous la trajectoire ? Serait-elle modifiée ? Si elle ne l'était pas, ce serait l'étranglement absolu.

Troisième élément - que vous avez d'ailleurs évoqué : les changements de périmètre. On établit des règles avec un périmètre bouleversé. J'ai envie de dire que 2019 aurait dû être une année blanche. En 1968, pour tous les statisticiens, on éliminait des séries parce que cela détruisait les corrélations, là on passe en Métropole, on perd la moitié des effectifs, les compétences sont modifiées, il y a des obligations de modification des stratégies des communes, des gestions qui vont entraîner des mutations importantes, mais on raisonne toutes choses égales, comme si nous étions dans une tendance où rien ne change.

C'est véritablement très particulier, mais nous sommes bien obligés de le faire. Nous rappelons que la compensation est la non-baisse de la dotation globale de fonctionnement, ce qui nous a été imposé dans le passé ; si c'était la double peine, nous ne pourrions pas comprendre. Il nous est vendu qu'en échange de ce contrat, il y a suppression de la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement, mais vous avez également insisté, et c'est fondamental, sur ce que sont désormais les degrés de liberté pour la gestion locale, l'autonomie de gestion tendant à disparaître.

C'est une direction dans laquelle nous aurions pu spontanément aller - je salue le fait que TPM ait eu spontanément des augmentations de dépenses de fonctionnement inférieures au critère -, mais l'imposer dans le contexte de la création de la Métropole et eu égard aux incertitudes que l'on peut connaître est très compliqué.

Nous vous suivons sans réserve, mais avec les mêmes réticences sur l'objectif poursuivi.

M. Le PRESIDENT.- Nous parlons du GVT et des charges fixes, dans ma commune j'ai 600 000 m² de bâtiments publics ; il faut payer l'eau, l'électricité, le chauffage. Or, chaque année on ne nous annonce pas de baisses, mais des hausses. Il y a donc le GVT, mais tout le reste suit.

Le constat que tu viens de faire est juste. Je réclamais une comparaison des dépenses de fonctionnement, non pas sur l'année « Communauté d'agglomération », mais sur l'année « Métropole ». Les transferts de charges et de personnels, nous ne les gagnons pas ; nous allons les payer et ce ne sera pas la même chose. Nous avons dans la Communauté d'Agglomération 527 personnes ; nous faisons tourner une machine (la Communauté d'Agglomération) qui faisait 180 M€ d'équipements par an avec un budget de 1 Md€ et nous la faisons tourner avec 500 personnes. Là, avec les transferts de charges, ce ne sera naturellement pas la même chose ; ce ne seront pas les mêmes dépenses de fonctionnement. On aurait pu réajuster les dépenses réelles de fonctionnement de la Métropole et nous dire que notre contrat était celui-là. Double peine !

Heureusement que nous avons travaillé depuis des années et que nous avons une gestion raisonnée. Je me mets à la place de ceux qui ont des gestions hasardeuses avec des investissements hasardeux. Nous, nous avons toujours dégagé une épargne importante, un autofinancement important. En attendant, tout cela va se réduire ! Si j'étais dans l'opposition de l'agglomération, quelle qu'elle soit, je dirais « Monsieur le Président, en 2018-2019 - on verra 2020-2021 pour ceux que la démocratie va mettre en place -, vous faites plus mal que vos prédécesseurs ! » Le constat est clair.

Mon cher collègue, allez-y, vous avez la parole.

M. BARLO. - Merci, Monsieur le Président. Vous nous avez dit de dire ce que nous avons sur le cœur, je vais donc vous le dire en tant qu'élu communiste.

Monsieur le Président, mes chers collègues, si le bloc « collectivités locales » est progressivement mis sous tutelle par le gouvernement, la contractualisation financière État/Collectivité territoriale constitue une force de frappe supplémentaire pour réduire les pouvoirs locaux à leur simple expression.

Dès 2017, lors de la conférence nationale des territoires, M. Emmanuel Macron, Président de la République, annonçait déjà une ponction de 13 Md€ sur les collectivités locales pour la durée du mandat. Il actait en même temps la suppression de la taxe d'habitation sur trois ans, générant ainsi une perte de ressources de l'ordre de 10,5 Md€ pour les collectivités. Il se plaisait même à ajouter, je le cite : « *Il n'y aura pas de baisse brutale des dotations, mais les Collectivités devront baisser leurs dépenses de fonctionnement* ».

Ce contrat pervers qui place les collectivités sous tutelle du préfet, nous avons mandat pour y faire obstacle et non pour nous y plier. Je sais les contraintes financières que nous supportons toutes et tous, Monsieur le Président, Messieurs les Maires, si nous ne signons pas ; j'en suis intimement convaincu, j'en mesure les risques et ai conscience que nos dilemmes budgétaires sont importants. Cependant, si nous signons, l'autonomie constitutionnelle des collectivités locales est terminée, ou du moins tendra-t-elle vers la fin. Ainsi donc, à quoi sera désormais réduite l'instance métropolitaine, sinon à une gestion tronquée et extrêmement partielle de quelques compétences sans moyens suffisants dédiés ?

Quels rôles se verront assigner les élus locaux dont on étrie sans cesse les pouvoirs réels et la capacité d'action ?

Quelle utilité sociale restera-t-il des politiques publiques locales si nous signons ? Acceptons-nous d'être à ce point contrôlés dans notre souveraineté, sans réagir ?

Sommes-nous à ce point une chambre d'enregistrement d'une monarchie présidentielle ?

Devons-nous constater à huis clos la perte de nos prérogatives locales ?

Devons-nous accepter le déclin de notre autonomie et l'extinction de notre rôle social de proximité sans broncher ?

De plus, notre rôle d'élus locaux doit nous inciter à démocratiser cette décision en la faisant connaître de nos concitoyens pour éveiller leur interrogation, leur conscience citoyenne, pour les faire réagir face à ce diktat.

Je rappelle que plus de 80 % de la dette publique reviennent à l'État, donc moins de 20 % reviennent aux Collectivités. Or, 75 % des investissements publics sont faits par les Collectivités locales. Cherchez l'erreur !

En conséquence et parce que nous connaissons les difficultés financières des collectivités locales sur lesquelles surfe de manière ignoble ce gouvernement, en tant qu' élu communiste métropolitain, je ne voterai pas cette délibération par principe, tout en étant conscient des difficultés que vous aurez tous, vous Maires et Monsieur le Président, pour boucler les années à venir. Nous ne pouvons pas accepter ces contraintes budgétaires qui sont, à mon sens, anti-constitutionnelles.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous et la plupart d'entre nous, je crois pouvoir dire que nous sommes très inquiets - je le suis aussi en tant que maire et conseiller métropolitain - face à ce contrat de maîtrise des dépenses.

D'abord, je voudrais affirmer que nous n'avons pas besoin d'un tel contrat pour maîtriser nos dépenses. Nous sommes nombreux ici dans l'hémicycle à avoir appliqué depuis des années des mesures drastiques d'économies dans nos communes.

En même temps, vous l'avez dit, Monsieur le Président, nos administrés nous en demandent encore plus. Hier, quelqu'un m'a même dit « *Maintenant qu'il y a la Métropole, on va pouvoir demander* » et m'a fait une liste de 12 points que je vais vous transmettre. C'est assez drôle ! De temps en temps, il faut savoir rire ! On nous demande de faire des choses dans des compétences que nous n'avons pas encore !

L'État nous impose ce contrat qui plafonne l'augmentation de votre budget à 1,35 %, si j'ai bien compris. Il sera bien évidemment difficile, voire impossible à tenir. Pourquoi ? Je ne vais pas revenir sur ce que vous avez déjà développé, mais je voudrais plutôt attirer votre attention sur les budgets annexes qui ne sont pas soumis à ce plafonnement. Je voudrais que les administrés sachent ce qui va arriver : l'État prépare actuellement un volet de taxes sur des activités liées à l'environnement et à l'énergie et, au lieu de nous permettre, à nous Collectivités, de pratiquer une excellence dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, ces taxes iront tout simplement dans les caisses de Bercy. Je vais prendre deux exemples.

On met une taxe sur les activités polluantes : la TGAP. Or, nous payons cette taxe parce que nous incinérons ou mettons en décharge des plastiques, par exemple, mais ces plastiques ne se recyclent pas ! On fait donc payer aux Collectivités le fait que des producteurs mettent sur le marché des produits qui ne se recyclent pas. Quand nous demandons que la TGAP soit plutôt mise sur les producteurs, on nous dit « *Non, surtout pas, car les producteurs risqueraient alors d'avoir des difficultés* ».

On nous impose, au niveau national, de rénover énergétiquement 500 000 logements par an, ce qui correspond, pour la Métropole, à 2 000 logements par an, soit 20 M€ par an. Avons-nous les moyens de mettre 20 M€ par an ? On nous ponctionne d'un côté et, évidemment, on ne nous donne aucune subvention pour nous aider à rénover ces logements.

Pire, Bercy va taper dans les caisses de l'Agence de l'eau ; tout le monde le sait. Or, qui subventionne aujourd'hui principalement les Collectivités quand nous faisons des travaux d'assainissement ou quand, comme nous le faisons depuis des années, nous déroulons notre Contrat de baie ? L'Agence de l'eau, au minimum à 30 %. Nous avons eu une réunion avec l'Agence de l'eau qui nous a dit que compte tenu de ce qui se passait, elle allait nous enlever l'aide qu'elle nous donnait eu égard à nos bons résultats en termes de pollution dans nos stations d'épuration, mais aussi pratiquement toutes les aides sur la rénovation des tuyaux d'eau potable, etc. Cela va constituer une baisse de l'ordre de 20 % de nos subventions.

Bien sûr, comme tout le monde je vais voter cela, car la sanction serait trop lourde, mais je pense qu'il faut réagir au niveau national, car il est absolument anormal que l'on nous presse comme des citrons.

Merci, Monsieur le Président.

M. Le PRESIDENT.- Je vais vous dire : regardons l'horizon ! On nous demande de gagner le 100 mètres, mais sans mettre des pointes aux pieds ; on nous met des boulets aux pieds et on nous dit « Maintenant, les élus locaux, allez gagner le 100 mètres ! ». Le problème est là. Les territoires intéressent beaucoup de personnes. Les élus locaux auront tous les mêmes difficultés.

Qui souhaite prendre la parole ? Marc.

M. VUILLEMOT.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais dire que je suis totalement d'accord avec ce que notre collègue communiste Christian Barlo a indiqué et qui me semble d'ailleurs être en cohérence avec les interventions des autres - celle de Jean-Pierre, la vôtre, celle de Gilles - dans l'esprit.

Il y aura de toute façon double peine. En effet, on n'a peut-être pas relevé que la DGF n'augmentera pas ; elle ne baissera certes pas, mais elle n'augmentera pas parallèlement à la progression démographique.

De surcroît, les dotations servant à la péréquation ne remplissent plus en 2018 le rôle de compensation des inégalités - que ce soit la dotation de solidarité rurale ou la dotation de solidarité urbaine - qu'elle jouait plus ou moins les années passées.

Donc oui, nous aurons cette peine en plus de la peine découlant de la loi de finances 2018 et de ce fameux pacte financier.

Je crois que Gilles Vincent a raison d'indiquer que c'est bien à l'échelle nationale qu'il faut se mobiliser. La mobilisation a été lancée à la fois par l'association des Maires de France, par l'assemblée des Départements de France et par Région de France, l'association des

régions, alors que les trois présidents ne sont pas réputés être de grands agitateurs habituellement. Ils ont tenu des propos cohérents et nous ont invités, dans un premier temps, à tenter d'échapper à la signature de ce pacte.

Ce pacte est pour moi une atteinte grave aux fondamentaux républicains. Autant je me suis insurgé ces quatre dernières années - alors qu'à l'époque, j'étais supposé soutenir les gouvernements qui nous ont infligé les stagnations, puis les baisses de dotation - contre leurs décisions, autant là, je pense qu'il est de notre devoir de nous insurger encore plus.

Certes, le Conseil constitutionnel a validé la loi de finances de 2018, mais j'avoue ne toujours pas comprendre pourquoi et comment. Ce, pour deux raisons.

La première est que le principe républicain d'égalité inscrit avec deux autres principes aux frontons de nos édifices publics est bafoué. Nous sommes un peu plus de 35 000 collectivités et établissements de coopération intercommunale dans ce pays et seuls un peu plus de 300 sont appelés à contribuer à l'effort de réduction du déficit public, lequel est déjà en dessous des 3 %, puisqu'il est à 2,6 ou 2,7 % aujourd'hui - on aurait donc pu se dispenser de cette contrainte, mais je ferme la parenthèse.

Dans le Var, nous ne sommes que sept collectivités ou établissements de coopération intercommunale à devoir fournir l'effort : le département lui-même, deux des douze intercommunalités, dont notre Métropole, quatre des 153 communes du département. De surcroît, les quatre sont celles qui abritent les plus pauvres de nos concitoyens : Toulon, La Seyne, Hyères et Fréjus.

Je suis navré, mais je ne peux pas comprendre. S'il doit y avoir une politique nationale dans une République égalitaire, pourquoi l'effort n'est demandé qu'à une poignée (321, je crois) de collectivités et d'intercommunalités qui doivent faire l'effort pour les 35 000 ?

C'est la première raison pour laquelle je considère que c'est grave du point de vue de l'esprit de la République.

La deuxième raison est que la Constitution de la République française prévoit que les collectivités s'administrent librement. Ce qui nous est proposé n'est pas un contrat, mais un contrôle, une contrainte, un contrat léonin, pourrions-nous dire. Là encore, il me semble que ce qui se déroule est une atteinte grave à l'esprit de notre République.

Je ne peux pas accepter l'idée que ce serait pour des raisons strictement technocratiques de gestion que ceci est imposé à tout ce qui fait la vie de la démocratie dans le pays, c'est-à-dire les territoires.

Ce, d'autant que cela s'inscrit dans un contexte de terrible mépris affiché au plus haut niveau de l'État par le Président de la République lui-même en direction des territoires, alors même qu'il a inventé un ministère et un secrétariat d'État dédiés à la cohésion des territoires, mépris clairement affiché et jamais connu depuis le début de la Ve République, me semble-t-il, avec des propos extrêmement durs tenus à l'encontre des élus locaux en particulier, nous les élus locaux, le 22 mai, donc dernièrement, sous les Ors de la grande salle du Palais de l'Élysée où il nous a expliqué à trois reprises que nous étions des clientélistes. Ceci a amené certaines de nos collègues maires présentes à quitter la salle en versant des larmes.

Je ne voudrais pas que dans les temps à venir, nous ayons tous à envisager de rendre notre tablier, épuisés par les difficultés de gestion, épuisés moralement et affectivement. C'est un nouveau combat qui s'ouvre si nous voulons simplement éviter que les populismes et le communautarisme que l'on voit surgir sur notre continent ne trouvent le moyen de s'engouffrer dans la porte qui est ouverte par ce chef d'État là et son gouvernement. Ce serait, à mon avis, terrible pour notre peuple, le peuple de la Nation qui a à la fois à son actif le programme « Les jours heureux » du Conseil national de la Résistance et la Déclaration des droits de l'homme.

Merci.

Pour autant, comment faire ? Nos concitoyens nous reprocheraient en plus de nous priver des quelques moyens que nous pourrions sauver si nous ne signions ce contrat léonin.

Mme REVERDITO.- Je n'interviens pas souvent au nom des Verts dans cette assemblée, mais je voudrais dire que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, nous allons voter pour, car nous sommes contre.

En effet, c'est un marché de dupes. Je pense que la seule solution aurait été soit que tous les maires se lèvent et disent non, soit que tous ensemble nous traitions cela par le mépris et votions sans y croire, en faisant ce que vous êtes en train de faire : expliquer pourquoi nous sommes dans un marché de dupes et pourquoi l'État nous prend pour des idiots en nous demandant de choisir sans nous laisser le choix.

Nous voterons pour, car je pense qu'il faut être derrière nos maires. Je ne le dis pas souvent, mais je pense que, réellement, nous devons être derrière vous, Monsieur le Président, derrière notre Ville, dans nos villes, pour accepter en disant non. C'est assez paradoxal, mais c'est la seule attitude que nous ayons : le mépris. Il faut dire : « nous acceptons, car vous ne nous donnez pas le choix de faire autrement et non parce que nous sommes d'accord avec ce qui nous est proposé ».

M. Le PRESIDENT.- Merci, Madame.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix ce dossier important. Qui est pour la signature ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 1 – M. BARLO

ABSTENTION : 0

(Adoption à la majorité)

Nous signerons donc ce contrat, avec toutes les réserves que nous venons d'exprimer. Je vous en remercie.

Mes chers collègues, nous allons donc poursuivre notre ordre du jour. Nous ajustons les programmes d'investissement et les prévisions de fonctionnement par des budgets supplémentaires. C'est une manière de travailler qui se comprend.

Nous ajusterons aussi la dotation globale de fonctionnement suite à leur notification.

Je cède donc la parole à notre collègue Ange Musso qui a toute une série de budgets supplémentaires à nous expliquer et à nous faire voter.

Bien sûr, si un collègue doit intervenir sur un budget, il me le demandera et il interviendra. À toi de jouer, Ange.

N° 18/06/2 BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Il s'agit d'affecter les résultats, d'intégrer les restes à réaliser et de faire quelques ajustements.

Le BS s'équilibre en fonctionnement à 7 330 857,39 € et en investissement à 31 009 585,35 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 72

CONTRE : 1 – M. REBEC

**ABSTENTION : 7 – M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER – M
Mme LEGAC – Mme LA VALETTE – M. WAQUET – M. BARLO.**

(Adoption à la majorité)

N° 18/06/3 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Ce budget s'équilibre en fonctionnement à 2 M€ et en investissement à 4 496 670,95 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 72

CONTRE : 1 – M. REBEC

ABSTENTION : 7 – M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER – M. Mme LEGAC – Mme LA VALETTE – M. WAQUET – M. BARLO.

(Adoption à la majorité)

N° 18/06/4 BUDGET ANNEXE CHATEAUVALLON - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 568,02 € et en investissement à 284 074,25 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 - M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER – Mme LEGAC – Mme LA VALETTE – M. WAQUET.

(Adoption à l'unanimité.)

N° 18/06/5 BUDGET ANNEXE DES ZONES ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 3 640,14 € et en investissement à 4 908 820,11 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/6 BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA MILLONNE - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 1 959 646,61 € et en investissement à 1 715 425,89 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

**N° 18/06/7 BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES
PLAYES JEAN MONNET - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018**

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 40 369,56 € et en investissement à 22 063,10 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

**N° 18/06/8 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS MARINES DE SAINT-
MANDRIER - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018**

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 95 350 € et en investissement à 5 283 446,06 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/9 BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE LA BAYETTE II - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 365 896,07 € et en investissement à 365 896,07 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/10 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS assainissement s'équilibre en exploitation à 12 243 258,57 € et en investissement à 16 417 968,25 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 7 – M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER – M
Mme LEGAC – Mme LA VALETTE – M. WAQUET – M. BARLO – M. REBEC**

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous en remercie. Il est adopté.

N° 18/06/11 BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES ET HÔTEL D'ENTREPRISES - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 5 452,17 € et en investissement à 617 274,59 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/12 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 1 929 312,52 € et en investissement à 12 639 106,09 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/13 BUDGET ANNEXE PORT DE COMMERCE - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 1 358 051,65 € et en investissement à 7 900 447,29 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/14 BUDGET ANNEXE PORT DU LAZARET - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 199 652,15 € et en investissement à - 376 419,83 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/15 BUDGET ANNEXE PORT DE PORQUEROLLES - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 1 372 925,98 € et en investissement à 1 093 622,63 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/16 BUDGET ANNEXE PORT DU BRUSC - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 181 282,68 € et en investissement à 3 352 718,05 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/17 BUDGET ANNEXE PORT DE SAINT-ELME - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 10 000 € et en investissement à 45 928,37 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/18 BUDGET ANNEXE AMÉNAGEMENTS PORT DE L'AYGADE DU LEVANT - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 41 785,81 € et en investissement à 67 320,89 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/19 BUDGET ANNEXE PORT DE LA TOUR FONDUE - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 1 030 130,25 € et en investissement à 991 706,05 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/20 BUDGET ANNEXE PORT DE LA MADRAGUE DE GIENS - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en fonctionnement à 34 828,61 € et en investissement à 89 262,67 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/21 BUDGET ANNEXE DSP EAU - VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Le BS s'équilibre en investissement à 3 409 562,46 € et en fonctionnement à 1 067 629,94 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 7 - M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER – M
Mme LEGAC – Mme LA VALETTE – M. WAQUET – M. BARLO – M. REBEC**

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

N° 18/06/22 FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT CONCERNANT LES BUDGETS ANNEXES DSP EAU, EAU SIX-FOURS ET EAU LA GARDE POUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

M. MUSSO.- Il s'agit de fixer la durée des amortissements des biens pour le budget annexe DSP Eau, Eau de Six-Fours et Eau de La Garde pour la gestion de l'eau potable. Vous avez un tableau des durées d'amortissement en fonction des biens, notamment industriels.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (M. REBEC)

(Adoption à l'unanimité.)

N° 18/06/23 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE

N° 18/06/24 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Les dossiers 23 et 24 sont liés. Il s'agit de l'approbation du compte de gestion 2017 du trésorier et de l'approbation du compte administratif. Ils sont identiques, donc si vous le voulez bien, je vous présente le compte administratif.

Le résultat cumulé de l'exercice 2017 présente, au titre de la section d'investissement, un résultat cumulé de clôture de 392 263,48 €, et au titre de la section d'exploitation (fonctionnement) un résultat cumulé de clôture de 570 906,50 €.

Le résultat de clôture a été affecté au budget 2018 de l'Office intercommunal TPM.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix les projets 23 et 24.

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ne prend pas part au vote : Mr GIRAN)

(Adoption à l'unanimité)

N° 18/06/25 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE DU PORT DE SAINT-ELME EXERCICE 2018

M. Le PRESIDENT.- On verse une subvention exceptionnelle au budget annexe du port de Saint-Elme, mes chers collègues.

M. MUSSO.- Certains ports ont des déséquilibres et la Métropole peut verser une subvention exceptionnelle au titre du budget supplémentaire ; elle se chiffre à 25 000 €.

M. Le PRESIDENT.- Ce sont des subventions exceptionnelles, non pas pour équilibrer des fonctionnements, mais pour des équipements.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

**N° 18/06/26 ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE EN
INVESTISSEMENT PAR LE BUDGET PRINCIPAL DE TPM AU BUDGET ANNEXE DU
PORT DE L'AYGAUDE DU LEVANT**

M. Le PRESIDENT.- Même chose, mais pour 40 000 €.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

**N° 18/06/27 ADOPTION DE LA TARIFICATION DU PARKING DES BONNETTES
- COMMUNE DU PRADET**

M. MUSSO.- Pendant les périodes estivales du 1^{er} juillet au 31 août de chaque année, le Pradet avait l'habitude de mettre un droit de stationnement entre 8 h 30 et 18 heures, quelle que soit l'heure d'arrivée, pour l'intégralité de la journée. Il est proposé de le mettre à 3 €.

M. Le PRESIDENT.- Pour ces problèmes, comme pour les PLU, TPM suit l'avis des municipalités. Ce n'est pas TPM qui administre la commune du Pradet, mais le Maire du Pradet et son Conseil municipal. Nous, nous acceptons les décisions du Maire et du Conseil municipal.

M. STASSINOS.- Monsieur le Président, j'en profite pour remercier l'administration et l'ensemble des élus pour le travail que nous faisons en commun pour la construction de la métropole, car ce n'est pas une tâche facile et cela se passe dans de bonnes conditions.

M. Le PRESIDENT.- Il est bien de le dire pour notre administration. Merci.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 18/06/28 RÉPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - EXERCICE 2018

M. Le PRESIDENT.- Comme chaque année, nous proposons d'adopter le principe de répartition de 50/50 entre TPM et ses communes membres. Nous ne changeons rien en passant en Métropole.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est ainsi adopté et je vous en remercie.

Avant de passer au fonds de concours, mon collègue et ami maire de La Crau a demandé à intervenir. Je lui cède la parole.

M. SIMON.- Monsieur le Président, je tenais à vous remercier pour l'aide que vous m'apportez, car vous connaissez la problématique que j'ai eue dans ma commune avec les gens du voyage, mais sachez que je suis assez excédé par ce qui se passe.

Lorsque La Crau est entrée dans TPM en 2009, TPM était à la recherche d'une aire de grand passage. A l'époque, Monsieur le Président, vous m'aviez demandé si je pouvais essayer de trouver quelque chose sur mon territoire. Nous avons fait l'effort de trouver un terrain de plus de deux hectares, nous avons acheté une propriété, démoli une maison pour pouvoir y faire une aire de grand passage, mais depuis 2009, nous sommes incessamment envahis. Cela ne concerne pas uniquement La Crau, car c'est pareil pour Hyères, Carqueiranne, Le Pradet, Toulon ; beaucoup de villes sont envahies. Nous faisons des efforts pour nous mettre en conformité avec la loi, mais ce n'est jamais respecté.

Tout l'hiver, dans ma commune, à côté du terrain du stade de l'Estagnol, des gens du voyage se sont installés tout au long de l'année. Bien sûr, cela a un coût pour nos collectivités, car nous ramassons les ordures ménagères, ils font des branchements sauvages, etc.

Nous sommes en train de bunkeriser toutes nos infrastructures. La seule que nous n'avions pas bunkerisée était le Vallon du Soleil, infrastructure de stade. Sachez que cette semaine, j'ai été obligé de prendre un arrêté pour fermer l'installation, car des câbles électriques traversent la totalité de la zone et des voitures circulent, les enfants n'y sont plus en sécurité. Le fait d'avoir pris cet arrêté a empêché 2 250 enfants de participer aux activités durant la semaine ; 2 250 si cela s'arrête aujourd'hui, sinon, ce sera bien plus !

Vous avez vu sur les réseaux sociaux que chacun y va de sa remarque. Il est bien sûr très difficile de gérer cette situation. J'ai passé mon dimanche après-midi à essayer de parler avec eux, mais cela ne sert à rien, c'est un dialogue de sourds.

Je n'arrive pas à comprendre, car nous faisons des efforts, nous sommes en conformité avec la loi - d'ailleurs, lorsqu'on n'y est pas, comme c'est le cas de La Crau pour les logements sociaux, on ne nous oublie pas ! -, mais nous ne sommes pas bien aidés. Je tenais à le dire.

Je remercie les maires qui m'ont contacté et qui me soutiennent, mais sachez qu'il devient impossible de gérer nos territoires, surtout lorsqu'il y a des zones agricoles importantes ou des infrastructures importantes sur nos territoires. On n'arrive plus à gérer la chose. Je tenais à vous le dire.

M. Le PRESIDENT.- Ce problème qui est soulevé là est réel. Quand on parle des difficultés, elles sont là !

TPM a été exemplaire. Nous avons créé trois zones de grand passage pour équilibrer notre territoire : à la Chaberte avec des investissements très lourds, car il a fallu acheter des terrains et les aménager et ils sont remarquables ; à Six-Fours ; à La Crau.

Nous pensions ainsi être à l'abri de ce que nous vivons en général les week-ends, quand il est alors plus facile de rentrer. A La Crau, comme à Sainte Eulalie ou ailleurs, notre gardien a vu arriver dimanche 90 caravanes au Vallon du Soleil. Ils ont forcé le portail, ce qui ne les gêne pas. Ma foi, où est la protection que l'on nous doit ? Ils ont forcé le passage et 90 caravanes se sont installées dans un secteur totalement éducatif. Christian l'a dit, 2 250 enfants en ont été privés cette semaine, car le Vallon du Soleil accueille les classes des 12 communes, nos centres aérés, des enfants qui, en cette période bien particulière, profitent de la piscine, des installations sportives, des activités de plein air. Il y a vraiment là une action éducative.

Il est évident qu'avec 90 caravanes et des gens qui se croient tout permis, avec un état sanitaire des lieux que je ne vous décris pas, on a empêché les enfants d'aller au Vallon du soleil. C'est totalement inconcevable !

Nous nous sommes tournés vers Monsieur le Préfet qui a été attentif à nos problèmes. Il est en train de mettre en place une procédure, mais cette procédure est ensuite attaquée par ces gens qui connaissent bien les rouages judiciaires et qui font appel ; en deux mots, ils restent là le temps nécessaire, soit 10, 15 à 20 jours, et ensuite, quand nous obtenons gain de cause...

Mes chers collègues, essayez ce soir de rentrer dans la propriété du voisin ! Nous avons tous des voisins, rentrons chez eux et installons-nous, vous verrez si la force publique ne nous expulsera pas rapidement !

Cette situation devient intenable. Cela nous pend au nez tous les week-ends. Nous essayons de fermer, mais ils cassent, enfoncent et pénètrent. Ensuite, nous devons nous débrouiller et les propriétaires à côté nous disent qu'il est honteux que nous ne fassions rien.

Là, nos enfants sont privés d'activités et c'est totalement inconcevable. Nous comptons sur la diligence de Monsieur le Préfet qui m'a promis qu'il allait le faire dans les plus brefs délais.

Pour les expulser - nous sommes dans la zone gendarmerie -, il faut un demi-bataillon de gardes mobiles. Aurons-nous les moyens de les expulser ? Nous n'allons pas garder ces gens tout l'été au Vallon du Soleil et priver des milliers d'enfants d'activités de plein air.

Il était bon, Christian, que tu dises ce que tu avais à dire et nous le partageons tous, car nous le subissons tous. A Sainte Eulalie, vous avez eu le même problème ce week-end.

M. GIRAN. - Et cela coûte de l'argent. Je demande donc que dans le contrat que l'on passe, on enlève cela des dépenses de fonctionnement, parce que c'est l'État qui devrait payer, normalement. Voilà une curiosité supplémentaire !

M. Le PRESIDENT. - Aide-toi, le ciel t'aidera !

N° 18/06/29 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR « REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS MAURICE BAQUET » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Le PRESIDENT. - Voilà des aides aux communes que nous n'avons pas supprimées en passant Métropole !

M. MUSSO. - Il s'agit de la réhabilitation de la salle OMNISPORTS Maurice Baquet. Le fonds de concours de TPM est de 139 765 €.

M. Le PRESIDENT. - Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 18/06/30 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR « TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS — PHASE 4 » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit des mises en sécurité et des améliorations des conditions d'accueil du public. La participation de TPM est de 17 500 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 18/06/231 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR « TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ETABLISSEMENTS SPORTIFS - PHASE 2 » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit de la mise en sécurité des établissements sportifs. La participation de TPM est de 52 500 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

N° 18/06/31 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR « TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ETABLISSEMENTS SPORTIFS - PHASE 2 » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit de la mise en sécurité des bâtiments communaux de la Seyne-sur-Mer. La participation de TPM est de 52 500 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 18/06/32 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER POUR « TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET D'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - PHASE 2 » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit de la mise en sécurité des bâtiments communaux de la Seyne-sur-Mer. La participation de TPM est de 35 000 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 18/06/33 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR « EXTENSION DU CINEMA - SIX N'ETOILES » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- Il s'agit de l'extension du cinéma Six N'Etoiles. La participation de TPM est de 172 438 €.

M. Le PRESIDENT.- Je mets aux voix.

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

N° 18/06/34 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL PAR TPM A LA VILLE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES POUR « AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE BONNEGRACE ET EXTENSION DU PORT MEDITERRANEE - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MUSSO.- La participation de TPM est de 500 000 €.

M. Le PRESIDENT.- Monsieur Rebec, vous vouliez intervenir ? Je vous laisse la parole.

M. REBEC.- Merci, Monsieur le Président.

Bien entendu, j'ai toujours voté les fonds de concours, car il est bon que la Métropole aide les communes en fonction de leurs projets, mais là, cela concerne un peu plus que la Métropole et la commune de Six-Fours.

Donner un fonds de concours pour une crèche, je suis forcément d'accord.

En donner un pour l'extension du cinéma Six N'Etoiles, avec en plus son excellente programmation, d'accord.

En revanche, en donner un pour l'extension de la capacité d'accueil du Port Méditerranée, passant de 46 postes actuellement à 71 pour la somme prévue, soit 15 anneaux de plus à environ 200 000 € l'anneau, la création d'un nouveau quai, la création d'aménagements - il manque un « s », d'ailleurs, car c'est au pluriel - à terre (capitainerie, équipements sanitaires, locaux annexes pour les activités portuaires, stockage du matériel), non !

Je ne pense pas que travailler ainsi le littoral permette d'assurer une gestion durable du trait de côte. En conséquence, je voterai contre cette délibération, en accord avec toutes les

personnes qui veulent vraiment protéger le littoral. Merci, Messieurs et Mesdames les Conseillers.

M. Le PRESIDENT.- Où est la libre administration communale ? Le Conseil municipal de Six-Fours a décidé d'améliorer la qualité de son port. Il n'y a rien d'anormal à tout cela. Vous, vous rêvez au temps où il n'y avait pas de port, où il y avait des mouillages sauvages, où l'on allait pêcher avec l'hameçon. C'est un rêve, mais la réalité aujourd'hui, ce sont des ports organisés.

Nous sommes le premier département touristique de France, nous avons un littoral méditerranéen de très grande qualité et les communes qui ont la chance d'avoir des ports les améliorent. En l'occurrence, là on améliore les sanitaires, on crée des anneaux supplémentaires, on essaie d'être attractif ; il n'y a rien là de choquant. Par ailleurs, je le répète, c'est la volonté du Conseil municipal de la ville de Six-Fours. La métropole TPM suit la volonté des maires. Lorsque vous serez maire, nous suivrons votre volonté. Aujourd'hui, vous ne l'êtes pas, vous votez contre et c'est votre droit, mais nous, nous allons voter pour.

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 1 - M. REBEC

ABSTENTION : 1 - Mme REVERDITO

(Adoption à la majorité)

Je vous remercie.

N° 18/06/35 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR « TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A DESTINATION D'UNE MICRO-CRECHE » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Le PRESIDENT.- Il s'agit d'une microcrèche. Qui est favorable ?

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

N° 18/06/36 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DU REVEST-LES-EAUX POUR « REAMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN JAURES » - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Le PRESIDENT.- Il s'agit du réaménagement de la place Jean Jaurès.

Qui est favorable ?

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

N° 18/06/37 REMPLACEMENT DE HERVE NACCACHE DE L'APEA EN TANT QUE REPRESENTANT D'ASSOCIATION D'INSERTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « TERRES DU SUD HABITAT » - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 16/12/210 DU 16 DECEMBRE 2016

M. HASLIN.- Il s'agit du remplacement de M. Naccache qui était à Sud Habitat Métropole et qui part à la retraite. Il est remplacé par Mme Dominique Pinetti, actuelle directrice.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 - M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER – Mme LEGAC – Mme LA VALETTE – M. WAQUET.

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

N° 18/06/38 REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA GARDE - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU P.A.D.D.

M. BENEVENTI.- Mes chers collègues, comme vous le savez la procédure d'élaboration d'un PLU prévoit qu'un débat ait lieu au sein de l'organe délibérant, débat qui s'appelle PADD (Projet d'aménagement et de développement durables).

Le PADD, vous le savez :

- définit les orientations générales d'aménagement ;
- définit les orientations générales concernant l'habitat ;
- fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- peut tenir compte des spécificités des communes, etc.

Les orientations générales du PADD de la commune de La Garde, telles qu'elles sont à ce jour précisées dans le document joint en annexe, sont les suivantes :

- orientation n° 1 : affirmer le rôle de la commune au sein de la métropole,
- orientation n° 2 : maîtriser le développement urbain,
- orientation n° 3 : affirmer le rôle du centre-ville et impulser de nouvelles dynamiques pour les polarités secondaires,
- orientation n° 4 : préserver un cadre de vie de qualité,
- orientation n° 5 : prendre en compte les risques et nuisances.

Avant d'être arrêté, le PLU doit faire l'objet d'un débat d'orientations générales au minimum dans les deux mois précédant son arrêt. C'est ce que je vous propose de faire aujourd'hui, au regard du calendrier prévisionnel des travaux de révision du PLU. C'est une étape importante pour le PLU de La Garde.

Au titre des considérations générales, je précise que cette délibération ne fera pas l'objet d'un vote s'agissant d'un débat sur les orientations à donner à un document qui fera l'objet d'un vote ultérieur au moment de l'arrêt du PLU.

Dans ce cadre, la ville de La Garde a débattu le lundi 18 juin 2018, lors de son Conseil municipal, sur ce même Projet d'aménagement et de développement durable sur les enjeux métropolitains ci-dessous décrits :

- affirmer la vocation économique de la partie Est du territoire communal en continuant à accueillir des activités de dimension métropolitaine - grands commerces, activités industrielles, etc. ;
- affirmer le rôle de la métropole dans la formation supérieure en permettant le développement de liens avec le pôle universitaire ;
- préserver le secteur du Plan, poumon vert de l'est de la Métropole avec l'aménagement départemental de 120 hectares de parc nature permettant :
 - la préservation de la biodiversité locale
 - la rétention des eaux pluviales protégeant ainsi l'agglomération contre d'éventuelles inondations

- préserver le secteur du plan afin de développer - c'est là aussi un signe très fort - l'agriculture métropolitaine dont 250 hectares de surfaces agricoles ont été classés en Zone Agricole Protégée ;
- anticiper le passage du TCSP (Transport en Commun en Site Propre) métropolitain dans la structuration de l'espace public communal.

Voilà les grandes orientations. Nous allons pouvoir maintenant en venir au débat que je vous laisse présider, Monsieur le Président.

M. HASLIN.- Je voudrais ajouter à ce que vient de proposer M. Beneventi que le lundi 18, le débat a eu lieu au sein du Conseil municipal de La Garde et qu'une réunion publique est prévue sur le PADD le 26 juin prochain.

M. Le PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je vous demande de prendre acte qu'ouverture au débat il y a eu et que débat il y a eu. Nous suivons bien sûr la procédure mise en place par la ville de La Garde, laquelle est conforme aux règles, aux textes et à la réglementation.

Il n'y a pas de vote.

Pas d'avis contraire ? (*Aucun*). Je vous en remercie.

(Le Conseil métropolitain prend acte)

Départ Mme REVERDITO, donne pouvoir à Mr REBEC)

N° 18/06/39 PROJET DE PLU DE LA VILLE DE CARQUEIRANNE - RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARQUEIRANNE EN DATE DU 11 JUILLET 2017 ARRETANT LE PROJET DE PLU ET TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION

M. BENEVENTI.- Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit là du retrait de la délibération du Conseil municipal de Carqueiranne en date du 11 juillet 2017 arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation.

Quelques rappels s'imposent avant de préciser les futures étapes de la façon dont la Métropole va participer à cette procédure.

La révision générale du POS (Plan d'occupation des sols) valant élaboration du Plan local d'urbanisme, a été prescrite le 28 septembre 2015. Cette délibération a défini les modalités de concertation à mettre en œuvre et les objectifs poursuivis par la révision. Parmi les objectifs poursuivis, citons notamment :

- la volonté de redéfinir un document d'urbanisme adapté aux enjeux actuels de l'aménagement de la commune ;
- la volonté de veiller aux utilisations économes des espaces ;
- la volonté de promouvoir un développement durable de notre territoire ;
- la volonté d'élargir l'offre en logements ;
- la volonté de protéger et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles.

Un diagnostic a été réalisé et un PADD a été fait, débattu en Conseil Municipal le 8 décembre 2016. Il se décline en trois grandes orientations générales :

- maîtriser le développement communal en conservant l'esprit village et en améliorant la prise en compte de l'environnement ;
- poursuivre le développement d'une ville durable répondant aux nouveaux besoins en termes d'habitat, de mobilité et d'équipements ;
- renforcer le développement économique sur la commune.

Ce projet a fait l'objet d'une traduction réglementaire. Le PLU a été arrêté le 11 juillet 2017, soit 21 mois après le lancement de la procédure.

Lors de cet arrêt par le Conseil Municipal, un premier bilan de la concertation a été tiré, respectant les modalités préalablement définies.

Parmi les outils mobilisés pour cette concertation, citons notamment :

- l'organisation de réunions publiques ;
- la mise en œuvre d'une exposition évolutive ;
- la distribution d'un document exposant les modalités de la concertation et les grandes lignes du projet.

Suite à cet arrêt et à la présentation du zonage à la population, de nombreux Carqueirannais se sont mobilisés pour demander des explications ou des modifications de zonage. Monsieur le Maire et son adjoint à l'Urbanisme ont reçu ainsi, pendant l'été 2017, plus de 200 personnes.

Les personnes publiques associées (PPA) ont par ailleurs été conviées à plusieurs reprises pour échanger sur le dossier.

Le PLU arrêté a été officiellement transmis aux PPA à la rentrée 2017, début octobre. Les PPA disposent d'un délai de trois mois pour émettre leur avis. La totalité des avis a donc été reçue par la Commune en janvier 2018 ; certains étaient défavorables, ce qui a conduit la Commune à souhaiter une évolution de son projet de PLU.

Depuis janvier 2018, toutefois, la Commune n'a plus la compétence pour poursuivre l'élaboration de son PLU ; c'est aujourd'hui la compétence de la Métropole.

L'objectif porté par la Métropole est que chaque commune dispose d'un PLU opposable. La commune de Carqueiranne est aujourd'hui régie sous l'égide du règlement national d'urbanisme qui limite tout aménagement d'ensemble indispensable pour une commune littorale de 10 000 habitants soucieuse d'encadrer son développement. Le POS est en effet devenu caduc depuis le 27 mars 2017.

C'est une situation à laquelle il convient de remédier.

Durant le printemps 2018, le Conseil métropolitain et la Commune ont dû délibérer respectivement afin de poursuivre l'élaboration du PLU : le 13/02/2018 pour la Métropole, le 26/03/2018 pour la Commune.

En parallèle de cette phase administrative, une analyse des avis des personnes publiques associées a été réalisée entre la Commune et la Métropole. Plusieurs remarques définies dans ces avis se sont avérées pertinentes concernant le logement, la protection du domaine public maritime, le développement économique, etc.

En accord avec la Commune, la Métropole souhaite que soit présenté en enquête publique un PLU qui fasse l'objet du plus large consensus possible avec les PPA. Il est donc proposé de réarrêter le PLU, sans toucher au PADD débattu par la Commune. Il s'agit de l'objet de la présente délibération.

Le retrait de la délibération du 11 juillet 2017 implique de rouvrir la concertation. La Commune n'a pas attendu pour remettre à disposition un registre de concertation et les panneaux d'exposition ; tout est fait dans les règles.

Le travail d'évolution et d'amendement du PLU ayant été engagé depuis le début de l'année, il est proposé de le présenter au plus vite afin de pouvoir réarrêter le PLU fin juillet. Des réunions sont prévues.

M. Le PRESIDENT.- Nous suivons la décision de la commune de Carqueiranne de retirer la délibération, pour toutes les raisons que tu viens de donner fort brillamment, ce dont je te remercie.

Qui est favorable ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 - M. BOCCALETTI – M. DESGORCES – M. KBAIER – M
Mme LEGAC – Mme LA VALETTE – M. WAQUET.**

(Adoption à l'unanimité)

(Départ Mr STASSINOS, donne procuration à Mme RIALLAND

Départ de Mr DALMAS, donne procuration à Mme PORTUESE).

C'est adopté, je vous en remercie.

N° 18/06/40 ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL TPM

M. Le PRESIDENT.- Nous approuvons le règlement intérieur exemplaire du Conservatoire à rayonnement régional. Il y a 5 000 enfants.

Mme LAVALETTE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, vous vous enorgueillez beaucoup de ce Conservatoire et il est vrai que cela fonctionne plutôt bien, puisqu'un élève peut faire son solfège dans une antenne, pratiquer son instrument dans une autre et sa pratique collective dans une autre encore.

M. Le PRESIDENT.- 75 disciplines !

Mme LAVALETTE.- Cette facilité incite à pratiquer et facilite aussi la vie de famille.

Cependant, petit bémol - sans jeu de mots : quand un élève veut entrer dans un autre Conservatoire, celui de Marseille par exemple, on lui dit que le niveau requis eu égard à sa classe d'âge n'est pas bon ; selon la discipline, il y a un an, deux ans ou trois ans de retard et, de ce fait, l'élève est bloqué et ne peut aller dans un autre Conservatoire.

Je suis de ceux qui pensent que la musique doit rester un plaisir et que l'enfant ne doit pas être soumis à pression, même si le Conservatoire est là aussi pour aller chercher les talents de demain. Je pense qu'une réflexion est à mener sur les passerelles entre les différents établissements pour que le passage se fasse plus sereinement. Il faut que les étudiants qui partent faire leurs études à Marseille puissent continuer leur apprentissage.

M. Le PRESIDENT.- S'il y a un exemple d'élève refusé, il faut nous le donner, car notre Conservatoire, imaginez-vous, mes chers collègues, est le seul labellisé national aujourd'hui. Il est exemplaire. Il se peut qu'il y ait eu une incompréhension pour l'inscription d'un élève par rapport à un autre.

Nous n'avons pas de complexes vis-à-vis du Conservatoire de Marseille, nos enfants sont aussi brillamment éduqués à Toulon qu'à Marseille, à La Crau qu'à Marseille, à La Garde qu'à Marseille, à Hyères qu'à Marseille. S'il y a un problème, il faut nous le signaler, car c'est anormal. Nous avons reçu du ministère de la Culture une labellisation nationale. Mieux que cela, ma foi... !

Il y a 250 professeurs, 75 disciplines, 5 000 enfants. Nous avons un rayonnement devenu national. Je ne suis pas complexé par le Conservatoire de Marseille !

Qui est favorable au règlement ?

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

N° 18/06/41 REGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE A L'OCCASION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018

N° 18/06/42 REGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) A L'OCCASION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 6 DECEMBRE 2018

M. Le PRESIDENT.- Marc (*Giraud*), ce sont les règles de fonctionnement pour le CHSCT et pour le CT. On augmente simplement le nombre de représentants du personnel : ils étaient 6, nous les passons à 8 pour qu'il y ait le paritarisme qu'il doit y avoir au sein de ces deux comités.

Qui est favorable à ces deux fonctionnements ?

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Les projets 41 et 42 sont adoptés, je vous en remercie.

N° 18/06/43 MISE EN SECURITE ET CONFORTEMENT DU MONT FARON - DEFINITION DES OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION

N° 18/06/44 APPROBATION DE LA CONDUITE PAR LA METROPOLE DES PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES ET D'ACQUISITIONS RELATIVES AU PROJET DE SECURISATION DU SITE DU MONT FARON

M. CHENEVARD.- Mes chers collègues, ces deux délibérations concernent la mise en sécurité et le confortement du massif du Faron qui, comme vous le savez, est classé Natura 200, BC, Espace remarquable, etc., ce qui, naturellement, impose une procédure.

Cette procédure et les modalités de cette procédure font l'objet de la délibération n° 43.

Dans la même veine, la 44 concerne la délégation de la ville de Toulon à TPM. Au total, 19 sites seront traités au total, dont 10 relevant de TPM et 9 relevant de la Commune, donc la commune de Toulon transmet à la Métropole l'autorisation de délégation pour que nous puissions ensuite mener toutes les opérations, si nécessaire, d'acquisitions foncières, etc.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ?

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Les projets 43 et 44 sont adoptés, je vous en remercie.

**N° 18/06/45 AMELIORATION DE L'OFFRE DU RESEAU MISTRAL A COMPTER
DU 3 SEPTEMBRE 2018**

M. Le PRESIDENT.- Yannick, parle-nous des nouvelles offres du réseau Mistral qui voit son utilisation et ses lignes croître à vitesse grand V. Il y a 1 million de personnes transportées en plus par an, à des tarifs qui sont les meilleurs de France. Ma foi, nous ne sommes pas complexés non plus en ce qui concerne les transports en commun sur notre territoire mes chers collègues, croyez-moi !

M. CHENEVARD.- Nous ne sommes pas complexés, vous avez raison de le dire, Monsieur le Président, d'autant que, nous avons eu l'occasion de le rappeler, en 2016 le magazine *Capital* a consacré notre réseau comme étant le meilleur réseau de France, label qui a été peu repris par ailleurs, mais qui est important.

M. Le PRESIDENT.- Il n'est pas repris quand il est bon ! Ce sont 20 000 usagers qui l'ont classé le meilleur réseau de transports en commun de France.

M. CHENEVARD.- Il est important de le rappeler, car dans cette Métropole, nous sommes extrêmement méthodiques : chaque année, une délibération nous permet de le réajuster et de l'adapter, en fonction de l'évolution du territoire, de la croissance des populations, des installations de telle ou telle entreprise, de telle ou telle structure, du développement de l'université. Depuis 2016 et 2017 et cette année encore, nous adaptons le réseau à cette croissance.

C'est l'occasion de rappeler que ce nous avons voté ici l'année dernière a engendré sur le secteur d'Ollioules, La Seyne sur Mer et Six-Fours une augmentation de plus de 28 % de la fréquentation sur le réseau. Sur la partie Hyères, La Crau et Carqueiranne, l'augmentation est de 12 %.

La ligne U que nous avons ici même créée en 2014 pour être en connexion avec l'université fait + 13 %.

Nous verrons dans une autre délibération que nous avons adapté notre offre pour que les 25 000 personnes qui tous les jours vont à la base navale aient la possibilité d'y aller par les transports en commun.

Cette délibération vous propose une amélioration de certaines lignes - que je ne développerai pas - avec pour objectif de refaire ce que nous avons fait l'année dernière : 1 million de voyageurs supplémentaires. Nous espérons que ces adaptations nous permettront, une fois de plus, d'augmenter le nombre de voyageurs.

Cette année, pour l'année prochaine, nous mettrons en place une ligne exclusivement électrique, puis probablement une deuxième. C'est la raison pour laquelle, là aussi, le matériel roulant qui va être commandé sera électrique, ce qui nous permettra de rentrer de plain-pied dans cette transition énergétique qui va nous permettre de passer d'un mode carburant fossile à un mode carburant différent.

Il est important de le souligner compte tenu de ce qui a été dit en préambule dans la première délibération, il y a évidemment des efforts financiers importants et ils sont le choix de la stratégie que vous souhaitez que nous mettions en place : développer les transports, car les transports sont l'outil structurant de l'aménagement du territoire dont nous avons évidemment besoin pour continuer le développement harmonieux de TPM.

M. Le PRESIDENT.- Avec 120 M€, le budget « transports » est le premier budget de la Métropole.

Mme LAVALETTE.- Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Nous voterons évidemment favorablement cette délibération d'amélioration du réseau Mistral, mais elle nous permet d'aborder le sujet de la sécurité sur ces lignes. Vous nous attendiez évidemment sur ce sujet.

Il n'a échappé à personne que samedi dernier, un bus de la ligne 1 a été visé par un tir à La Beaucaire. Un adolescent a en effet tiré sur le bus avec un Airsoft, déclenchant, on peut l'imaginer, la peur des usagers et du chauffeur.

L'arrêt de La Beaucaire a cessé d'être desservi. Monsieur Chenevard, vous qui vous adaptez si bien aux événements, allez-vous lancer une offre « un ticket de bus acheté = un gilet pare-balles offert » ? Ce serait une idée !

Pour avoir recueilli les confidences de plusieurs chauffeurs, cette ligne 1 est celle sur laquelle il y a le plus de départs en dépression. Cela fait longtemps, vous le savez, que les jeunes de ces quartiers jouent avec les bus, tentant de s'y accrocher à leur passage, mettant ainsi leur sécurité en péril et les nerfs des chauffeurs à vif, si encore ils ne démissionnent pas.

Nous venons là de franchir une étape supplémentaire, que cela vous plaise ou non - j'entends bien la salle.

Monsieur le Président, vous allez, comme d'habitude, dire que je joue sur les peurs, que c'est mon fonds de commerce, mais cet incident...

M. Le PRESIDENT.- Ne me faites pas parler, je ne dis rien. Si vous faites les demandes et les réponses...

Mme LAVALETTE.- Comme je ne peux parler qu'une fois, j'anticipe sur ce que vous allez me dire ; j'ai bien compris comment cela fonctionnait.

M. Le PRESIDENT.- Ah, d'accord ! Tout comme nous, nous pouvons anticiper ce que vous allez dire.

Vous avez la parole, gardez-la !

Mme LAVALETTE.- Cet incident intervient une semaine après des tirs dans cette même cité le dimanche, mais pas des tirs d'Airsoft, et le mardi par des tirs à la Closerie.

Monsieur le Président, vous faites mine de prendre les choses en main en interpellant pour la deuxième fois dans l'année les Pouvoirs publics en matière de sécurité, mais souvenez-vous que c'est votre famille politique, le gouvernement auquel vous avez participé, qui a supprimé plus de 10 000 postes de policiers et gendarmes.

Me vient à l'esprit une phrase de Bossuet qui vous va si bien à tous : « *Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes* ». Cette phrase, Bossuet aurait pu l'écrire pour l'ensemble de la classe politique que vous représentez. Les causes de cette montée de violence, vous les connaissez ; notre mouvement politique n'a de cesse de les dénoncer depuis 40 ans.

Les causes, ce sont vos politiques défailtantes et pourtant si coûteuses en matière de politique de la ville. L'immigration massive que vous avez favorisée et votre incapacité à assimiler les populations que vous avez fait venir mettent aujourd'hui en péril nos concitoyens.

Non seulement vos politiques de la ville ont échoué, mais en plus les réactions sont inappropriées. Suspendre la desserte de cet arrêt pendant une journée revient à mettre des bougies ou à allumer la Tour Eiffel après les attentats ; je pense que cela a vraiment semé la terreur à La Beaucaire !

Ces quartiers, dits pudiquement « prioritaires », sont des poudrières. A La Beaucaire, pratiquement tous les commerces sont aux mains des intégristes et les habitants ont peur. Tous les quartiers sensibles se tendent, je pense qu'aucun des maires ici ne pourra me dire le contraire, car, Messieurs les Maires, vous êtes sur le terrain...

M. Le PRESIDENT.- Je vous reprends : nous faisons mine d'être sur le terrain, mais nous n'y sommes pas ! Nous faisons mine de tout !

Mme LAVALETTE.- Ce qu'il faut, ce n'est pas ne pas desservir l'arrêt, mais faire régner l'ordre et réintroduire dans ces quartiers - je fais faire plaisir à M. Vuillemot - la République laïque.

Vous allez encore nous faire passer pour des Cassandraes, nous en avons l'habitude, mais, s'il vous plaît, assurez la sécurité de mon peuple et de mes concitoyens !

Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Vous voyez, je ne vous dis rien, je fais mine de tout. Je travaille et les concitoyens jugent. Heureusement qu'eux sont raisonnables et savent peser le pour et le contre.

Marc...

M. VUILLEMOT.- Je voudrais juste rappeler qu'en effet, nous sommes préoccupés ici, dans les quartiers populaires urbains fragilisés, par cette montée...

M. Le PRESIDENT.- On n'en dort pas la nuit, on est sur le terrain !

M. VUILLEMOT.- ... de tension pour beaucoup liée à des trafics de stupéfiants. C'est vrai et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Maire de Toulon et celui de La Seyne n'ont eu de cesse, depuis des années...

Il ne faut pas laisser croire...

M. Le PRESIDENT.- On fait mine depuis des années !

M. VUILLEMOT.- ... il ne faut pas laisser croire que, dès lors qu'il y a des faits avérés et malheureusement relativement fréquents maintenant depuis quelque temps, nous faisons mine de penser que seule l'éducation scolaire et périscolaire, l'offre sportive, l'offre d'éveil à la culture, l'accompagnement des gens vers l'insertion professionnelle et tout ce qui est mis en œuvre depuis 40 années maintenant en matière de cette politique de la ville que vous décriez, suffiraient. Dès lors que des gens sont engagés dans la délinquance, cette délinquance peut se traduire par le crime.

C'est la raison pour laquelle - je crois qu'il faut le rappeler -, au-delà du fait que nous voulons poursuivre tout ce qui est de nature à prévenir, nous voulons aussi que l'État assume sa responsabilité régaliennne en matière de sécurité par la police nationale, en matière de justice et d'accompagnement des victimes par les moyens donnés aux procureurs et à toutes les instances qui aident les personnes victimes.

Force est de reconnaître en effet que dans nos circonscriptions de police, au fil des années, les effectifs se sont étiolés. Pour la circonscription de La Seyne, alors qu'il y a eu une augmentation de 10 % de la population, il y a eu une diminution de 10 % des effectifs dont dispose le commissaire. C'est bien la raison pour laquelle l'un et l'autre, chacun pour ce qui nous concerne, nous avons réclamé aux ministres de l'Intérieur, celui-là et le précédent, que des moyens soient donnés. Nous avons demandé que puisse être accordée une brigade de sécurité territoriale, ce qui a été fait ; elle est en partage entre La Seyne et Toulon.

Cependant, ces moyens sont notoirement insuffisants. C'est pour cette raison que nous réclamons, depuis qu'a été lancé le dispositif de police de sécurité du quotidien, que nos communes puissent en être dotées, mais force est de reconnaître que nous ne parvenons pas aujourd'hui à être entendus. Le mépris affiché par le ministre de l'Intérieur - venu dans le département et qui doit venir à Toulon pour rencontrer les fonctionnaires du commissariat central qui ont, plus que jamais, besoin de ce soutien - s'est traduit par le fait qu'il a préféré

un autre événement, certes plus médiatisé et sûrement plus dramatique, qui s'est produit à Marseille.

Raison de plus pour que nous soyons, à mon sens, les coudes serrés les uns et les autres pour que ce qui est dû aux territoires les plus fragiles de cette Métropole de 430 000 habitants, au nom de l'égalité des territoires, soit obtenu. Je pense que nous avons quelques raisons d'être inquiets lorsque le plus haut personnage de l'État utilise le terme « pognon ». Lorsque, comme je l'évoquais tout à l'heure, l'idée de cohésion des territoires semble se heurter à l'idée de la gestion budgétaire pure et dure, on peut avoir quelques soucis.

En tout, je pense nécessaire que l'État assume ses responsabilités et que les Collectivités soient reconnues pour conduire toutes les missions de prévention, évidemment dans un contexte socio-économique extrêmement difficile. Toutes ces questions ne se poseraient pas dans les mêmes termes s'il y avait des espérances d'accès à l'emploi pour nombre de jeunes, en particulier les jeunes adultes qui sombrent dans la délinquance.

C'est un vrai sujet et je peux comprendre, Madame Lavalette, que ce soit utilisé de façon récurrente dans le registre de la politique politicienne, de la polémique et du débat, même respectueux, mais le sujet est de fond et il est plus que jamais inquiétant sur notre territoire, c'est vrai.

M. Le PRESIDENT.- Je le réclame inlassablement depuis cinq ans, car nous avons vécu l'évolution sur le territoire.

Madame, quand je suis devenu maire en 2002, j'allais dans les quartiers. On y vivait normalement, on écoutait les jeunes, on faisait les choses comme nous les faisons partout. Les choses ont bien changé.

Il a eu une évolution dans nos quartiers. On cite toujours les secteurs de la Méditerranée, mais j'ai vu que dans les quartiers de Pau, le maire avait les mêmes problèmes ; vous l'avez lu. La différence est qu'il a eu des moyens alors que nous ne les avons pas eu. Il s'est mieux débrouillé que nous, il est plus entendu que nous.

Le problème a évolué avec une économie parallèle qui s'appelle la drogue. C'est devenu un problème majeur, je vous l'accorde. Ne pensez pas que nous fassions mine de nous en préoccuper. Ne pensez pas qu'un maire, quel qu'il soit... Allez demander au maire de Fréjus s'il ne se préoccupe pas de ce qui se passe dans ses quartiers ; lui aussi a des problèmes - je connais bien la ville de Fréjus -, comme toutes les villes de ce département. Si nous ne sommes pas aidés...

Nous faisons des efforts tous les jours. Tous les jours, nous aidons la police nationale qui fait un travail remarquable. Ils font ce qu'ils peuvent avec les moyens qu'ils ont et on leur donne de moins en moins de moyens. Nous venons de permettre à la police judiciaire, grâce aux images de vidéosurveillance que nous avons avec la ville de Toulon, grâce aux efforts que nous avons faits en caméras, etc., de se doter d'une surveillance 24 h/24, comme l'avait la police nationale. Nous faisons des efforts et je ne vous parle même pas des efforts que nous faisons ailleurs.

C'est un problème préoccupant. Le réseau Mistral s'est emparé de ce problème. Je ne vous dis pas ce qui est en train de se préparer, mais nous allons essayer de trouver des solutions. La police, sur ces lignes, a pris des dispositions, mais nous n'allons pas les énumérer, car nous jouerions ce faisant contre notre camp. Sachez cependant que nous ne faisons pas mine de nous en préoccuper ; nous nous en préoccuons parce que c'est devenu intenable.

Qui est pour la délibération n° 45 ?

(Vote à main levée)

POUR : 80

CONTRE :

ABSTENTION :

(Adoption à l'unanimité.)

*(Départ de Mr VIDAL ainsi que de Mme CASAGRANDE, procuration donnée
Départ de Mr ANDREOTTI qui donne pouvoir à MR MAHALI).*

C'est adopté.

N° 18/06/46 PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2018/2019

M. CHENEVARD.- Un mot sur ce qui a été dit par notre collègue tout à l'heure. Il faut rappeler que c'est une fonction régaliennne, donc la question qu'elle a posée, j'invite notre collègue à la poser aux deux parlementaires LREM que sont Mme Muschotti et Mme Guérel qui soutiennent le gouvernement en place.

La question que vous posez, qui relève vraiment de l'action de l'État, il faut la leur poser. Peut-être obtiendrez-vous des réponses.

S'agissant du plan des transports scolaires, comme tous les ans nous faisons une adaptation en fonction du calendrier scolaire.

M. Le PRESIDENT.- Tu as raison, Yannick, cela rejoint ce que je disais : de toute manière, le responsable est le maire. Ne cherchez pas.

Il faut gratter un peu. Moi, j'assume. Vous venez de dire quelque chose sur le gouvernement qui était le mien et vous avez raison. Cela fait 10 ans que les choses ont changé. Peut-être que si l'on avait renforcé les effectifs, on serait peut-être encore au pouvoir. J'assume, mais ne me faites pas assumer une responsabilité qui n'est pas la mienne. J'assume ma responsabilité. Nous aimerions être aidés, c'est tout.

M. CHENEVARD.- Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chaque année nous adaptons notre plan des transports scolaires - qui touche plus de 30 000 élèves chaque année - au calendrier et au dialogue que nous menons avec l'ensemble des établissements scolaires.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE :

ABSTENTION :

(Adoption à l'unanimité)

(Départ de Mr TAINGUY)

C'est adopté.

N° 18/06/47 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE DEVELOPPEMENT, LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU URBAIN DE CHALEUR ET DE FROID EN THALASSOTHERMIE COMMUNE DE LA SEYNE SUR MER - DESIGNATION DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT

M. CHENEVARD.- La thalassothermie, c'est le fait d'aller chercher des calories dans l'eau de mer. Or, il se trouve que sur le territoire Toulon Provence Méditerranée, depuis de nombreuses années, sur la commune de La Seyne, quatre établissements sont chauffés par ce principe. La commune de La Seyne a, avant que la compétence ne soit transférée au 1^{er} janvier à TPM, initié le lancement d'une consultation pour mettre en place une DSP. Elle a poursuivi ce travail à partir du 1^{er} janvier en étant mandatée par la Métropole.

Il vous est proposé aujourd'hui une DSP avec la société Dalkia pour traiter et développer ce principe de thalassothermie.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté. Je vous en remercie.

N° 18/06/48 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, LA MARINE NATIONALE ET LA REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS (R.M.T.T.) POUR LA PERIODE DU 27 AOUT 2018 AU 25 AOUT 2019 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CHENEVARD.- Comme chaque année, il s'agit de la convention tripartite entre la Métropole, la Marine nationale et la RMTT ; 120 000 militaires sont transportés chaque année entre Saint-Mandrier et sa presqu'île et le port de Toulon.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Nous sommes un département militaire, il faut les transporter.

C'est adopté, je vous en remercie.

N° 18/06/49 CONVENTION TRIPARTITE N° 4 ENTRE LE MINISTERE DE LA DEFENSE ET LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LA REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS RELATIVE AU TRANSPORT DE VOYAGEURS DE LA BASE DE DEFENSE DE TOULON DU 1^{er} SEPTEMBRE 2018 AU 31 AOUT 2019 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CHENEVARD.- Il s'agit de l'adaptation des besoins en matière de transports à l'intérieur de la base navale et en connexion avec l'extérieur.

Nous avons mis en place trois lignes à l'intérieur de la base navale. Nous avons géolocalisé par adresse les gens qui travaillent dans la base navale et avons pu constater que 90 % des personnes travaillant dans la base navale étaient à moins de 500 mètres d'un arrêt de bus du réseau Mistral. Nous avons donc mis en place une organisation qui permet à celui qui souhaite laisser sa voiture à la maison et venir travailler dans la base navale en bus, de prendre le bus, de s'arrêter au droit des portes de la base navale - nous avons créé des arrêts de bus supplémentaires -, de passer le contrôle de sécurité à pied et de rentrer à nouveau dans le réseau Mistral, puisque trois lignes du réseau Mistral se trouvent dans la base navale.

Il y a plus de 700 personnes par jour sur ces trois lignes de la base navale.

M. Le PRESIDENT.- Qui est favorable ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Sur cette délibération qui est adoptée, je lève la séance et vous remercie pour la bonne tenue de notre assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 54.